



Changement de statut

Par Visiteur

Tout d'abord, le fait d'être associé minoritaire dans une SARL de transport, une micro entreprise me permet-il suffisamment de changer mon statut actuel (étudiant étranger hors UE) vers un autre statut? et quel statut? quelle en est la procédure? statut commercial ou autre chose ?

Ensuite, faudrait-il que j'aie une fonction bien précise dans la société, en plus du fait que je suis associé, c'est à dire un contrat de travail pour que je puisse bénéficier d'un statut salarié ? et dans ce cas, ne serais je pas susceptible de bénéficier de deux rémunérations (en tant qu'associé minoritaire et salarié)? la procédure serait-elle la même pour tout changement de statut ou le fait d'être un associé minoritaire serait-il plus avantageux pour moi pour un tel changement? y a-t-il un effet du fait que je suis associé minoritaire dans la société sur mon changement de statut en tant que salarié?

Enfin, en guise de conclusion, quelle est la meilleure position pour moi pour faciliter mon changement de statut car ma finalité est d'être associé minoritaire d'abord, ensuite salarié après? et quel est le sort de mon titre de séjour si mon option première est d'être associé minoritaire? mon régime sera-t-il le même que les résidents permanents ? quels sont les avantages? quelle est la meilleure stratégie ?

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question je souhaiterais avoir des informations complémentaires.

Depuis quand résidez vous en France?

Quelle est votre nationalité?

Etes vous salarié dans cette entreprise?

Cordialement